

Le petit commerce sous les lampadaires
L'activité prend de l'ampleur P 5

La délégation du Millenium Challenge Corporation a rencontré la presse hier P4

Journée internationale de la femme
Le mouvement « les Amazones de la République » se prépare P 4



LIBÉRAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0243 du Jeudi 03 mars 2016 - 250 F CFA / Etranger 1€

Editorial

Debout pour les droits de l'homme

En juin 1990 la France par la voix de son président d'alors François Mitterrand annonce à ses partenaires africains son envie de redéfinir ses relations avec ceux-ci. Le partenariat avec l'Afrique jadis fondé sur une sécurisation des approvisionnements sans réelle considération pour le respect des droits de l'homme et de la démocratie de la part des pays exportateurs ne sera plus d'actualité. Ce que l'on a appelé discours de la Baule marquera une rupture, un nouveau départ. Il représente un pas en avant vers la conditionnalité des échanges. Les pays d'Afrique sont désormais contraints à accélérer leur processus de démocratisation, seule condition pour une pérennisation des échanges avec le Nord, car dit-on, il n'y a pas de développement sans démocratie.

L'enfantement de la démocratie en Afrique s'est fait dans la douleur pour la plupart des pays. Le Togo n'échappera pas aux soubresauts socio-politiques aux conséquences néfastes aussi bien pour le jeune Etat en quête de démocratie que sur ses citoyens. Longtemps mis en quarantaine pour ses performances médiocres en matière de respect des droits de l'homme pilier fondamental de la démocratie, le Togo depuis une décennie a multiplié des efforts pour se débarrasser de l'étiquette de pays prédateur des libertés.

Aujourd'hui, plusieurs indicateurs de démocratie et de respect des droits de la personne humaine sont au vert. La garantie de la liberté d'expression la lutte contre la corruption l'organisation des élections transparentes autant d'avancées qui valent aujourd'hui au pays une reconnaissance à l'échelle internationale avec son élection au Conseil des Droits de l'Homme. Le Togo est un pays désormais debout prêt à apporter sa contribution pour l'enracinement de la démocratie dans les pays membres des Nations Unies.

La Rédaction

Entrée solennelle du Togo au Conseil des Droits de l'Homme

Une reconnaissance et un engagement

P 3



© Photo Louis Vincent

Interview avec Pius AGBETOMEY, Ministre de la justice et des relations avec des institutions de la République P 7

« Nous ne disons pas que tout est parfait mais il y a des efforts qui sont faits... »



LE COIN JURIDIQUE N° 9

L'importance d'un vécu harmonieux dans la société et plus particulièrement entre bailleur et preneur, le code civil régleme la relation entre ces derniers par rapport à des obligations à la charge du preneur (première partie) et du bailleur (deuxième).

Première partie :

LES OBLIGATION DU PRENEUR EN DROIT CIVIL

I- Usage paisible- respect de la destination

D'après le Code Civil, le preneur est tenu d' "user de la chose louée en bon père de famille, et suivant la destination qui lui a été donnée par le bail ou suivant celle présumée d'après les circonstances, à défaut de convention;" art. 1728-1; Loi du 6 juillet 1989, art. 7-b. Ainsi, le preneur doit trouver une juste mesure pour jouir de la chose sans en abuser: pas de tapage nocturne, débauche: la jouissance doit se faire dans le respect des bonnes mœurs. Concernant la destination conventionnelle des lieux, une clause du bail précisera l'usage des lieux qui est autorisé par le bailleur: appelée "clause d'habitation bourgeoise" qui exclut l'exercice d'une activité artisanale ou commerciale mais pas d'une profession libérale.

II- Le paiement du loyer

Le Code Civil dit que le preneur est tenu "de payer le prix du bail aux termes convenus" (art. 1728-2). Ce prix constitue la contrepartie de la jouissance locative assurée par le bailleur. Il doit être déterminé ou du moins déterminable.

Une société bailleuse assigne une autre société preneuse en paiement d'un arriéré de charge pour location de locaux à usage commercial. La demande est accueillie; Pourvoi de la société (preneur) qui fait grief à

l'arrêt d'appel de prendre en considération un règlement intérieur établi postérieurement au bail consenti. La cour de cassation rejette le pourvoi en arguant que le règlement visé dans le bail "rend déterminable la quote-part de charges incombant au locataire au moment de l'exécution du contrat" et selon "la commune intention des parties de transférer à la charge du preneur l'ensemble des prestations" ceci rend le règlement admissible postérieurement à la fixation du bail. La date d'exigibilité du loyer est librement fixée par les parties (d'avance ou à terme échu; peut être payé mensuellement, trimestriellement, annuellement ou de manière forfaitaire (locations saisonnières). En termes de garanties exigées par le bailleur, (pour pallier tout défaut de paiement du preneur), le bailleur exigera le versement d'un dépôt de garantie lors de l'entrée dans les lieux et dont le régime est réglementé:

-pour le bail d'habitation: délai légal de deux mois maximum et devient impossible si le loyer a été payé d'avance pour une durée supérieure à deux mois; Loi du 6 juillet 1989, art.22.

-pour le bail commercial: "toute somme payée d'avance par le locataire produit intérêt des lors que son montant viendrait excéder deux termes de loyers" art. L 145-40 du Code de commerce.

Autre garanties:

-cautionnement

- clause résolutoire de plein droit (la jurisprudence précise qu'elle doit être "sans équivoque; mise en œuvre de bonne foi; ne peut concerner qu'un manquement à une stipulation expresse du bail")

Une mise en demeure préalable du bailleur à la mise en jeu de la clause est nécessaire:

deux mois pour le bail d'habitation et un mois

pour le bail commercial. La clause est exclue en matière de bail rural.

Des locataires invoquent la prescription acquisitive (art. 2231 et 2238 du Code civil) pour être reconstruc propriétaire d'une terre donnée à bail (s'ils demeurent pendant 30 ans dans les lieux, sans payer de loyers et sans opposition du propriétaire). La Cour de cassation a rejeté leur demande puisque "le seul fait pour un locataire de cesser de payer le loyer au propriétaire ne suffit pas pour intervertir son titre"

L'exception d'inexécution

Cependant, il appartient au preneur de justifier le non paiement dans certains cas par le biais de l'exception d'inexécution, au cas où le bailleur lui-même aurait omis de remplir ses obligations (cas exceptionnels): cas de troubles de jouissance subit par le preneur (dégâts d'appartement). Cette exception ne peut en général être invoquée dans des conditions contraires à la bonne foi.

Cass, civ, 1re, 10 juin 1963: "l'article 1728 oblige le preneur à payer le prix du bail aux termes convenus sans qu'il puisse se prévaloir de l'inexécution par le bailleur des travaux de réparation nécessaires pour refuser le paiement des loyers échus"

Cass, civ, 3e, 21 déc 1987: "le locataire n'est pas tenu de payer le loyer quand il se trouve dans l'impossibilité d'utiliser les lieux loués comme le prévoit le bail".

Cass, civ, 3e, 31 oct 1978 : admet que le preneur oppose l'exception d'inexécution sans que soit constatée l'impossibilité totale d'utiliser les lieux loués.

Cass, civ, 3e, 15 déc 1993: la CA a souverainement retenu que le "manquement au propriétaire à procurer au locataire une jouissance des lieux conforme aux stipulations du bail autorisait le locataire à suspendre le paiement du loyer", et apprécie

la réduction du loyer qui devait résulter de cette situation.

Cass, civ, 3e, 1er mars 1995: même solution, pour l'appréciation souveraine des juges du fond de l'exception d'inexécution.

Cass, civ, 3e, 11 janv 2006: illustration de l'admission de l'exception par les juges du fond, estimant justifiée la suspension du paiement du loyer par le preneur en raison du coût élevé des travaux qu'il a dû faire au lieu du bailleur.

III- Restitution de la chose en fin de bail

À l'expiration du temps de jouissance, le preneur doit restituer la chose au bailleur "telle qu'il l'a reçue excepté ce qui a péri(...) par vétusté ou force majeure" article 1730 du Code civil.

L'établissement d'un état des lieux est obligatoire pour le bail d'habitation (Loi du 6 juillet 1989, art. 3, al.2). Cette obligation de restitution est à la source d'une obligation de conservation de la chose pendant la durée du bail: ainsi, les réparations locatives sont à la charge du preneur: article 1754 du Code civil. Et de ne pas modifier la substance de la chose louée (abattre une cloison, ouvrir une fenêtre...)

Le preneur répond donc des dégradations et pertes subies de son fait sauf preuve de son absence de faute (art. 1732 du Code civil). En revanche en cas d'incendie (art.1733), absence de faute prouvée ne suffit plus, il faut prouver le cas de force majeure. (Art. 1730 du Code civil)

Tout ceci explique l'obligation d'assurance qui pèse sur le preneur dans le bail d'habitation (Loi du 6 juillet 1989,

Article 7-g) dont l'irrespect est sanctionné par une clause de résolution de plein droit.■

(C.J.P.D.H.2D)



Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication

Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction

Schmidt EZA
Dieudonné ESSOHANAM
Charles KEYEWA
P. Fabrice
Démocrate KOUDAMA

Correcteur

S. Didier

Infographie

Raphaël AHIALBLE

Adresse

Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie

La Colombe

Tirage

2000 exemplaires

Huitième université du notariat togolais La succession testamentaire au cœur des travaux

La huitième (8ème) université du notariat togolais a pris fin le 01 mars à Lomé. Démarrée le 29 février dernier, elle a réuni une centaine de notaires, magistrats et autres acteurs du monde juridique dans la capitale togolaise autour du droit successoral notamment la succession testamentaire. Au cours de ces trois jours, ces divers acteurs ont échangé et remis à jour leurs connaissances sur trois thématiques majeures en l'occurrence le rôle du notaire et du magistrat dans la liquidation et le règlement judiciaire d'une succession, la pratique notariale et l'intervention du juge dans l'exécution du testament et la cession des titres sociaux en droit OHADA.

« L'organisation de cette huitième université, au-delà du souci du renforcement de nos capacités professionnelles, s'inscrit essentiellement dans l'optique



d'une meilleure compréhension du cadre partenarial, de la clarification des rôles et des interactions entre les différents acteurs de l'appareil judiciaire dans la gestion d'un certain nombre d'actes » a déclaré Me Kadjaka Molgah Abougnima, présidente de l'université à la cérémonie d'ouverture. C'est dire les nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés ces acteurs dans l'exécution du testament. Comment améliorer le cadre de

collaboration entre magistrat et notaire afin de permettre aux justiciables d'obtenir assez rapidement une satisfaction à leurs attentes ? Telle est donc la grande interrogation.

Pour y répondre, les principaux participants et intervenants se sont employés au cours de ces trois jours à dissiper les malentendus qui surviennent en cours d'exécution des tâches, à améliorer les pratiques et surtout à s'engager pour assurer avec plus de professionnalisme et de

célérité leurs diverses responsabilités.

« En un moment où l'on se préoccupe tant et partout de formation continue professionnelle, il nous est paru efficient que ces tables rondes suscité des regards croisés de notaires, magistrats, universitaires, avocats et autres praticiens du droit » déclara Me Adjanon Dosseh, président de la chambre nationale des notaires du Togo, justifiant ainsi la nécessité de ces remises à niveau dans la quête de l'amélioration des prestations au profit des concitoyens et du développement du Togo.

Ce grand rendez vous a été marqué par la présence de Me Maupilet Annelise, représentant la chambre interdépartementale des notaires de Basse Normandie, invitée d'honneur.■

Démocrate

Entrée solennelle du Togo au Conseil des Droits de l'Homme Une reconnaissance et un engagement

La 31e session du Conseil des Droits de l'Homme s'est ouverte ce 29 mars à Genève. Un évènement spécial pour le Togo qui fait son entrée solennelle en ce jour au Conseil des Droits de l'Homme. Le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé arrivé dans la capitale helvétique en fin d'après-midi du lundi, a participé pleinement à la grande cérémonie d'ouverture à la salle de conférence des Nations Unies à Genève. Dans un discours prononcé à la tribune de l'Assemblée des droits de l'homme, le Chef de l'Etat togolais a mesuré la grande tâche qui attend le Togo au sein de cette institution avant d'affirmer :

«Il ne saurait y avoir de véritable développement pérenne sans le respect des droits de l'homme.»

Tissant un lien entre les droits de l'homme et le bien-être des populations, Faure Gnassingbé a souligné que « L'efficacité de la mise en œuvre des droits de l'homme est intrinsèquement liée à la capacité de nos gouvernements de pourvoir à nos populations - surtout la frange la plus vulnérable- le minimum vital, que ce soit au niveau de la sécurité alimentaire, des soins de santé, une éducation de base en adéquation avec le marché du travail notamment pour les jeunes, le droit à l'eau potable, la liberté d'entreprendre, la liberté de mouvement des personnes sans oublier le droit de tout

peuple à vivre en sécurité.»

S'agissant des Objectifs pour le Développement Durable adoptés en septembre 2015, le Président de la République a estimé qu'il était temps de passer des paroles aux actions tout en reconnaissant que cela reste un défi redoutable que seules les grandes ambitions peuvent contourner. D'autres préoccupations de l'heure ont été prises en compte dans l'allocution du Chef de l'Etat. Il s'agit entre autres des questions sécuritaires notamment l'extrémisme et le terrorisme. Il a réaffirmé la volonté du Togo à organiser en octobre prochain, un sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement consacré à la sécurité maritime et au développement en Afrique.

La délégation togolaise à cette 31e session conduite par le Chef de l'Etat était composée, du ministre des affaires étrangères Robert Dussey, de son collègue de la justice Pius Agbetomey, de la présidente du HCRUN Awa Nana et du président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme Cissé Aliou.

Outre Faure Gnassingbé, seul Chef d'Etat invité à cette 31e session, d'autres personnalités se sont succédées à la tribune du Conseil des Droits de l'Homme pour évaluer le chemin déjà parcouru, et envisager des perspectives d'avenir dans le domaine de l'enracinement des valeurs



universelles telle la protection de la personne humaine. Le chef de département fédéral des affaires étrangères suisse a pris l'engagement avec bien d'autres à accorder une aide humanitaire suffisante et sans entrave pour soulager les souffrances des populations touchées par les conflits.

Depuis 1er janvier 2016, le Togo est membre du Conseil des Droits de l'Homme pour un mandat de 3 ans. Cette élection du Togo comme membre du prestigieux organe chargé de renforcer la protection et la promotion des droits dans les Etats membres de l'ONU, illustre d'une part une reconnaissance de la communauté internationale pour

les efforts du Togo en matière des droits de l'homme ces dernières années. D'autre part, il s'agit de l'expression d'un engagement solennel de notre pays dans la protection et la promotion des normes les plus élevées en matière des droits humains.

Il faut noter que le conseil des droits de l'homme tient trois sessions dans l'année dont la première, celle de mars. Elle s'ouvre avec un segment de haut niveau du 29 février jusqu'au 24 mars prochain. Au menu, des réunions et débats autour du thème : « le programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et les droits de l'homme » avec accent sur le droit au développement.

Mis sur le banc des accusés depuis les années 90 par la communauté internationale pour déficit démocratique et violation massive des droits humains, le Togo depuis une décennie a fait de nombreux efforts et n'est plus montré à l'index en matière de violation des droits de l'homme.

Cette 31e session du Conseil des Droits de l'Homme marque également le 30e anniversaire de la déclaration des Nations Unies sur le droit au développement, c'est aussi le 10e anniversaire du Conseil des Droits de l'Homme sans oublier les 50 ans des pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme.■

Fabrice P

De nombreuses audiences en marge du Conseil des Droits de l'Homme

Mise à part sa participation active aux travaux d'ouverture de la 31e session, le président de la république a conféré avec plusieurs personnalités. Faure Gnassingbé a reçu en audience, le ministre des affaires étrangères de la France M. Jean Marc Ayrault. L'essentiel des échanges a tourné autour des questions de politique intérieure notamment les différents projets de réforme. Sur le plan économique, le chef de la diplomatie française a annoncé que l'Agence française de Développement (AFD) qui a été reformée récemment pourra désormais mieux intervenir pour soutenir les projets et en particulier au Togo. « C'est une rencontre brève mais dense et fructueuse », a déclaré à la presse M. Jean Marc Ayrault.

Le président de la république a reçu également la secrétaire générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie Madame Michael Jean, le président de l'Assemblée Générale des



Audience avec Jean Marc Ayrault, Ministre français des affaires étrangères

Nations Unies et le directeur général des Nations Unies à Genève.

Un entretien avec l'ambassadeur de la République de Corée M. CHOI Kyong-Lim en même temps président du Conseil des Droits de l'Homme. Les échanges avec Zeid Ra'ad al Hussein Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ont mis fin aux activités de la journée du 29 février.■

De notre envoyé spécial à Genève

Fabrice PETCHEZI

A propos du Conseil des Droits de l'Homme

Le Conseil a été créé par l'Assemblée Générale de l'ONU, le 15 mars 2006, avec le but principal d'aborder des situations de violations de droits de l'homme et d'émettre des recommandations à leur encontre.

Un an après avoir tenu sa première réunion, le 18 juin 2007, le Conseil a adopté sa mise en place des institutions, lui fournissant les éléments pour le guider dans ses futurs travaux. Parmi ces éléments, on trouve le nouveau mécanisme d'examen périodique universel qui permettra d'évaluer les situations de droits de l'homme dans chacun des 192 Etats membres de l'ONU. D'autres dispositifs incluent un nouveau Comité consultatif qui sert de « groupe de réflexion » au Conseil, lui fournissant expertise et conseil sur des questions thématiques des droits de l'homme, ainsi que le mécanisme révisé de procédé de plaintes, qui permet à des individus et à des organismes de porter à connaissance du Conseil des plaintes de violations de droits de l'homme.



Le PR avec Zeid Ra'ad al Hussein Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Le Conseil de droits de l'homme continue également à travailler étroitement avec les procédures spéciales de l'ONU, établies par l'ancienne Commission des droits de l'homme et assumées par le Conseil.

Le Conseil des droits de l'homme est un organe intergouvernemental du système des Nations Unies, composé de 47 états qui ont la responsabilité de renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme autour du globe.■

Source : site Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

La délégation du Millenium Challenge Corporation (MCC) a rencontré la presse hier



Annoncée depuis quelques temps déjà dans la presse, la délégation du Millenium Challenge Corporation (MCC) est arrivée au Togo depuis le 28 février dernier. Dans le cadre de sa mission, elle a rencontré les hommes de média hier au cours d'une conférence de presse afin d'échanger avec ces derniers sur l'état d'avancement des travaux et les perspectives à venir.

Deux éléments essentiels ressortent des débats. Le MCC s'engage en premier lieu à fournir une assistance technique de concert avec le Togo, ceci dans le cadre du programme de seuil « Threshold » du Milléniu Challenge Account (MCA). Une étude diagnostic des obstacles à la croissance économique du Togo afin de soumettre des projets clés au conseil d'administration du MCC pour aider le Togo constituera la seconde phase de ce processus.

« Nous allons travailler sur la mise sur pied des équipes d'économistes, des acteurs privés et sociaux au niveau des deux parties qui vont travailler sur les réformes importantes à mener et que le CC accompagnera dans le cadre de ce programme seuil. », a déclaré Thomas Kelly, chef de la délégation du MCC.

La délégation a salué l'enthousiasme et l'engagement des acteurs rencontrés. Elle a également fait part de ses constats sur les

remarquables avancées du Togo sur plusieurs plans tels les réformes économiques et sociaux, le climat politique apaisé, la liberté de la presse ainsi que l'enracinement de la justice.

« Il y a du progrès mais il reste du chemin à faire ce qui ouvre des perspectives, raison pour laquelle nous acceptons accompagner le Togo dans ce chantier de l'institutionnalisation de la démocratie et de l'Etat de droit », a conclu le chef de la délégation.

La mission prend fin demain. La délégation du MCC, faut-il le rappeler a eu plusieurs entretiens solennels avec les pouvoirs publics, a visité des sociétés d'Etat opérant dans les domaines portuaire, aéroportuaire, douanière, des phosphates et du coton. Elle a également rencontré les administrateurs de plusieurs structures de télécommunications, de fournitures d'énergie, d'institutions bancaires, des Nations unies et africaines accréditées au Togo. Elle a en outre conféré avec plusieurs organisations de la société civile, du travail, de presse ainsi que le chef de file de l'opposition afin d'avoir un point de vue complet de la société togolaise sur le plan de la politique publique. Une autre mission pour le mois d'avril est d'ores et déjà annoncée afin de mettre en œuvre le plan d'action défini de manière consensuel. ■

Apothéose de la campagne pour le sourire Des médecins récompensés



La première édition de la campagne du sourire organisée par le Syndicat National des Praticiens Hospitaliers du Togo (SYNPHOT) a connu son apothéose le 26 février dernier. Médecins, infirmiers, ou tout simplement praticiens hospitaliers ; tous ce sont retrouvés autour d'un dîner de gala à la maison de la santé situé à Avenou pour récompenser les lauréats de la « campagne pour le sourire » édition 2016. Pour cette année, ils sont 6 à être récompensés notamment M. Koukak Djanbiegou aide soignant au CHR de Dapaong 21 ans de service ; M. Bantakpa Salaraga, assistant médical option technicien supérieur de santé à Bafilo 6 ans de service ; Mme Lintega kadomkpa assistante médicale, option technicien supérieure en instrumentation chirurgicale a Sokodé 13 ans de service. Au cours de cette soirée, le docteur walla coorganisateur de cette

première édition s'est réjoui de la prestation du SYNPHOT qui a permis de se rapprocher un tant soit peu des populations. « Cette première édition de la campagne pour le sourire a connu un bon départ. Je peux vous avouer qu'au regard du bilan que nous avons pu dresser nous pouvons nous en féliciter. Au cours des trois premiers consacrés aux consultations foraines à la maison de la santé, environ 150 personnes ont pu être consultés dont une soixantaine de cas de dépistage de VIH une quarantaine du dépistage du diabète » a déclaré le docteur Walla. En dehors de ces consultations on peut également noter des débats interactifs sur des médias sur les différents aspects de l'accueil dans les hôpitaux. Pour le SYNPHOT, cette première édition n'est que le début d'une série de campagne qui va s'enchevêtrer pendant les années à venir. ■

Keyewa

Journée internationale de la femme

Le mouvement « les Amazones de la République » se prépare

Pour mieux préparer la Journée Internationale de la Femme célébrée le 08 mars de chaque année, la branche active de la Synergie d'Action pour l'Equité Genre dénommée « les amazones de la république » a convié, ce vendredi 26 février dernier, les chefs de zone de son mouvement venant de tous les quartiers de Lomé à une réunion extraordinaire.

L'ordre du jour était de réfléchir ensemble afin de définir les activités à mener pour marquer la Journée Internationale de la Femme à venir. Ainsi, unanimement, elles ont décidé d'organiser le 19 mars prochain, des « sketches » et un match de football de gala qui opposera des équipes habillées de maillots aux couleurs et effigies de nos principaux partis politiques. Ceci, pour prouver que le mouvement « les amazones de la république » est un mouvement apolitique qui réunit les



femmes de différents partis politiques, en vue de créer une force de persuasion sur les décideurs politiques d'aujourd'hui et de demain pour la prise en compte effective des préoccupations des femmes dans les politiques et programmes de développement.

Par ailleurs, cette rencontre a servi d'occasion pour la présidente de ce mouvement, Mme Rose Koudjome,

d'annoncer la création prochaine d'une microfinance qui octroiera des prêts aux femmes membres des « amazones de la république ». Car pour elle, les conditions d'accès au crédit dans notre pays restent toujours difficiles pour les femmes.

En outre, l'une des décisions importantes prises lors de cette réunion, est de voir leur mouvement jouer un rôle de veille contre les attaques terroristes dont les horreurs ont atteint notre sous-région avec l'attaque récente du Burkina Faso avec qui nous partageons les frontières. Pour se faire, « les amazones de la république » compte dans un futur très proche entreprendre une tournée de sensibilisation sur toute l'étendue du territoire afin d'appeler les populations à plus de vigilance pour que ces actes barbares n'atteignent pas notre

Pour finir, la présidente des « amazones de

la république » a exhorté les chefs de zones présents à cette réunion à relayer l'information auprès de leur base afin que toutes les décisions prises connaissent des aboutissements heureux.

Rappelons que, « les amazones de la république » est mouvement de la synergie d'action pour l'équité genre lancé officiellement le 05 mars 2015 avec pour objectifs de sensibiliser les femmes autour des idéaux de paix, de sécurité, de solidarité et de réconciliation nationale, de défendre avec véhémence et par tous les moyens légaux les droits de la femme et de la jeune fille togolaise, de former, d'informer et de sensibiliser les femmes sur les grands axes des politiques et programmes de développement au niveau national comme international. ■

Alain Tchédre

L'Association Journaliste en Mission pour le Développement (JMD) lancé ce Jeudi

Aujourd'hui, le monde de la presse accueille une nouvelle organisation. « Journaliste en Mission pour le Développement (JMD) », comme son nom l'indique, sera porté dans l'arène médiatique togolaise à l'Institut français de Lomé. Composée de professionnels de médias qui se proposent de mettre leurs plumes et micros au profit de l'amélioration des conditions socioculturelles et économiques des communautés, JMD est une association apolitique et à but non lucratif qui entend désenclaver à travers ses missions, les coins reculés du Togo en mettant en lumière les forces et faiblesses, de même que les opportunités et menaces dont regorgent ces coins plus ou moins enclavés et ignorés. Le

dernier né des organisations de presse se donne également la noble tâche d'accompagner les actions des premiers responsables allant dans le sens du développement durable pour un Togo meilleur et émergé.

« Journaliste en Mission pour le Développement », faut-il le rappeler est né d'un constat à l'issue de la récompense des élèves méritants de la préfecture de Dankpen (90 km à l'ouest de Kara) par la centrale d'achat française René Descamps International (RDI). Les journalistes présents à cette cérémonie ont pris conscience des richesses et potentialités dont regorge le Togo ainsi que le manque de visibilité et de promotion faites autour de la plupart de ces richesses. L'idée

est désormais née. JMD a fait sa première sortie à Dankpen en novembre dernier, sous le haut parrainage du préfet de la localité, le colonel Martin Dadjia Maganawé avec l'appui technique et financier de la centrale d'achat RDI, pour une analyse SWOT de cinq secteurs directeurs de la préfecture.

« Nous sommes ici pour montrer notre volonté de faire le journalisme autrement et faire de notre métier un vecteur du développement », disait en substance M. Kpogo Elom, coordonnateur de JMD en novembre dernier à Guérinkouka, chef lieu de la préfecture de Dankpen.

Plusieurs autres actions marquent également la vie de cette association notamment

l'accompagnement des œuvres médiatique togolaise et essayera



de santé publique et de salubrité, bref toute activité tendant au bien être des populations. JMD vient donc entrer dans l'arène

d'amener sa pierre à l'édifice du développement durable togolais. ■

Concours d'épellation et déclamation de poème La ville de Tsévié remporte le trophée

L'Association Jeune Poète Internationale (AJPI) a décerné des prix aux gagnants du concours d'épellation des mots et de déclamation de poème à la Blue zone de Cacaveli ce 26 février. C'est la ville de Tsévié qui a ravi le trophée à ses concurrents. Pour ne pas se faire compter l'évènement, le Maire de Tsévié M Laglo Kossi n'a pas manqué de faire le déplacement. Outre cette personnalité, on pouvait noter également la présence de l'inspecteur Ouro Bangna représentant du ministre des enseignements primaire et secondaire. C'est l'école Sophia de Tsévié qui a gagné le premier prix de déclamation de poème en milieu scolaire. Selon l'organisateur de l'évènement et président d'AJPI Kati kodjo, ce concours a pour objectif de renforcer la capacité de l'apprenant en littérature. De son côté l'inspecteur Ouro Bangna a renchéri les propos de l'organisateur avant d'ajouter que le gouvernement a pris des positions avec des partenaires pour améliorer l'apprentissage en orthographe avec la formation de plus de 2500 enseignants de français. Il faut rappeler que le concours d'épellation des mots et de déclamation de poème a mobilisé près d'une quarantaine d'établissement dont une vingtaine à l'intérieur du pays. Cependant pour le manque de moyen



ceux de l'intérieur n'ont pas pu participer au concours. Pour le président de AJPI cette initiative de renforcer les capacités des apprenants en français a pris son envol depuis 2010 et pourtant, tout porte à croire qu'elle bat encore de l'aile. Pourquoi AJPI bientôt 6 ans ne trouve toujours pas de soutien pour élargir ce concours à d'autres établissements ? A la place du vrai matériel didactique c'est des couches de bébé qui ont été données comme matériels d'équipements et des attestations de reconnaissances déguisées en bourses de 25000f. Même si l'association de jeune poète International se dit transcender les difficultés par quelques soutiens d'honorables, la réalité en dit tout autre. ■

Charles.

Le petit commerce sous les lampadaires L'activité prend de l'ampleur

Les vastes chantiers de construction et modernisation des infrastructures routières entrepris par le chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé ont permis la facilitation de la circulation d'une préfecture à l'autre, d'une région à une autre. Bref, de rendre toutes régions et contrées de notre pays accessible avec une durée de voyage réduite. Mais, en ville les lampadaires érigés pour faciliter la circulation nocturne offrent une valeur ajoutée : le développement et la prolifération de petit jobs lucratifs. Il suffit de faire un tour au soleil couchant dans les nouvelles artères de notre capitale pour constater de visu les jeunes installés sur les terres plaines centrales des chaussures et sacs en vente.

Pour toucher du doigt les réalités de ce commerce nocturne en vogue dans notre capitale, une équipe de notre rédaction c'est rendu dans le quartier de Zossimé pour s'entretenir avec l'un des tenants de ce commerce nocturne.

Il s'agit du jeune Emmanuel Assogba qui, faute de moyen a abandonné les études pour se lancer dans le job de conducteur de taxi moto. Après un temps, il prit le risque de vendre sa moto pour investir dans ce commerce nocturne de vente de chaussures d'occasion. Cela fait déjà 4 ans qu'Emmanuel s'est adonné à ce métier, pour lui c'est un job qui nourrit son homme. Grâce à ça il arrive à subvenir à ses besoins ainsi que celles de sa petite famille. Quant à la question de savoir quelles sont ses occupations diurnes,



Emmanuel répondit qu'il passe ses journées à chercher ses marchandises dans les grands marchés afin de les revendre la nuit. Il arrive à vendre environs 20 paires de chaussure par nuit ce qui lui fait un bon chiffre d'affaire.

Pour les clients la plupart des femmes que nous avons pu rencontrer, ce commerce pour elles est une aubaine car les journées elles sont occupées au travail et n'ont pas le temps de circuler dans les marchés pour faire ces achats.

Cependant, comme tout autre boulot, Emmanuel rencontre des difficultés aussi dans son job. Entre autres, la mévente en saison pluvieuse et une peur permanente au ventre qu'un jour la délégation spéciale de la commune ne décide de les expulser de ces voies.

Dès lors, Emmanuel compte y rester dans l'espoir de gagner plus d'argent afin d'ouvrir un pour quoi pas des magasins de vente de chaussure. ■

Alain Tchédre.

FIFA

Les cinq réformes du dernier congrès de Zurich

Face invisible de l'iceberg, plusieurs réformes ont été adoptées lors du Congrès extraordinaire de la FIFA qui s'est tenu à Zurich la semaine dernier. Ayant été reléguées au second plan par l'élection d'un nouveau président de l'instance mondiale du football, Gianni Infantino en remplacement à Sepp Blatter, ces réformes n'en sont pas moins importantes car visant à améliorer la gouvernance au sein de la Fédération internationale, comme le leur a recommandé Issa Hayatou, ex-président par intérim de la FIFA.

« L'avenir de la FIFA est en jeu après une année de crise. Nous avons l'occasion de rectifier le tir », disait-il lors du congrès en exhortant les associations membres de la FIFA « à adopter ces réformes et à les mettre pleinement en œuvre pour la suite. »

Le président de la Confédération africaine a été entendu puisque la FIFA a



adopté un volet de réforme visant à améliorer la gouvernance. Avec 179 voix pour et 22 contres, ces réformes ont été approuvées par 89% des membres et permettront de créer un système de direction plus robuste et contribuera à restaurer la confiance dans l'organisation.

Elles sont au nombre de cinq (5) notamment la limitation à trois mandats de quatre ans, soit douze ans au maximum, pour le président de la FIFA et

tous les autres hauts responsables (membres du Conseil de la FIFA nouvellement créé, de la Commission d'audit et de conformité et des organes juridictionnels), la séparation des fonctions politiques et de management. D'un côté, le Conseil de la FIFA, remplaçant l'actuel Comité exécutif, sera chargé de définir la stratégie de la FIFA. De l'autre, le secrétariat général mettra en œuvre les décisions du Conseil. Objectif : éviter les conflits d'intérêt, l'élection des membres du Conseil de la

FIFA par les fédérations après des « contrôles d'intégrité poussés » de la part d'une Commission de contrôle, également créée pour l'occasion. Le nombre de membres du Conseil sera porté à 36 (contre 24 au Comité exécutif), la publication des revenus du président de la FIFA et tous les autres hauts responsables (membres du Conseil de la FIFA, de la Commission d'audit et de conformité et des organes juridictionnels). Réduction par ailleurs du nombre de commissions de 26 à 9, mais création d'une commission réunissant les partenaires (représentants des clubs, des joueurs, des ligues) et le renforcement de la présence des femmes dans la gouvernance, avec au moins une femme élue au Conseil par chaque confédération.■

Démocrate

Éliminatoires CAN 2017 : Double confrontation Tunisie-Togo Les officiels des matchs connus

Dans le cadre des éliminatoires pour la CAN Gabon 2017, le Togo affrontera la Tunisie dans une double confrontation les 23 et 26 mars prochains. Tunisiens et Togolais vont se croiser le 25 mars au stade Ben Jannet de Monastir, matchs comptant pour les 3ème et 4ème journées de ces éliminatoires. Le match retour aura lieu à Lomé, probablement le 29 mars au stade de Kegué.

Alors que les conflits internes perdurent dans les nids des Eperviers du Togo, avec le sélectionneur Saintfiet qui ne veut plus entendre parler de certains joueurs comme Agassa Kossi, Floyd Ayité, Romao Alaixys, la Confédération Africaine de Football (CAF) a dévoilé le corps arbitral de ces deux rencontres majeures pour la qualification des Togolais à la CAN. La CAF a confié le match aller au Botswanais Joshua Bondo alors que le match retour sera dirigé par le Gambien Gassama Bakary. En attendant l'arrivée des internationaux, le groupe des locaux a déjà démarré avec Tom



Saintfiet les séances d'entraînement au stade Omnisport de Lomé. Rappelons que le Togo est leader du groupe A avec 6 points, que la Tunisie possède trois points et occupe la 2ème place et qu'un bon résultat des poulains de Saintfiet durant cette double confrontation serait synonyme de qualification.■

Démocrate

En attendant voici le classement et le calendrier complet des rencontres du groupe des Eperviers

	Équipe	J	G	N	P	BP	BC	Diff	Pts
1	Togo	2	2	0	0	4	1	3	6
2	Tunisie	2	1	0	1	8	2	6	3
3	Libéria	2	1	0	1	2	2	0	3
4	Djibouti	2	0	0	2	1	10	-9	0

Djibouti - Libéria (23 mars 2016)

Tunisie - Togo (23 mars 2016)

Libéria - Djibouti (26 mars 2016)

Togo - Tunisie (26 mars 2016)

Djibouti - Tunisie (3 juin 2016)

Libéria - Togo (3 juin 2016)

Tunisie - Libéria (2 septembre 2016)

Togo - Djibouti (2 septembre 2016)

Art plastique A la découverte de Petro Pognon un devancier



Le plasticien Petro Pognon est parmi les devanciers dans l'art plastique par rapport à la jeune génération des années 90 ou encore de 2000. Mais la constance qu'on rencontre chez les plasticiens togolais c'est-à-dire le versant "don inné" se retrouve chez lui. « Je suis dans l'art depuis les années 90, je suis artiste plasticien de destin, mon grand papa était dans la récupération, de même que mon père qui est artiste de même que mes oncles qui sont musiciens batteurs. Autrement il y a un versant artiste dans ma famille. Disons que c'est par nature que je suis artiste plasticien », indique Petro Pognon qui donne son domaine de l'art où il évolue et la motivation de ce choix. « Je suis dans la peinture sur toile, la récupération. Ce dernier m'inspire beaucoup c'est à dire récupérer les choses gâtées

pour en faire des objets d'art afin que cela ne puisse polluer la nature en ces moments où la protection de l'environnement devient une priorité pour toutes les nations petite ou grande » indique celui dont les tableaux véhiculent les messages relatifs à la vie de tous les jours, la sagesse, la prudence, la persévérance dans la vie. En témoigne l'un de ses tableaux nommés "Espoir" « pour dire que dans la vie il faut toujours espérer ». Parlant de ce tableau il indique : « L'espoir entretient la flamme de la vie. Je l'ai fait sur 100 cm sur 50. Le tableau montre le soleil qui est entrain de chasser la nuit. C'est-à-dire les rayons du soleil qui viennent chasser. Même si la nuit est longue le jour vient ». Fait particulier, le plasticien Petro Pognon pense que l'art plastique peut nourrir son homme. « On peut vivre partout de l'art car c'est une valeur inhérente de l'être et donc cela occupe une place dans l'harmonie de l'homme, c'est en ce sens qu'il convient d'inviter nos compatriotes à s'intéresser davantage à l'art en général et l'art plastique en particulier », confie celui qui est particulièrement marqué dans sa carrière par la vente d'un tableau à prix intéressant.■

Interview avec Pius AGBETOMEY, Ministre de la justice et des relations avec des institutions de la République

« Nous ne disons pas que tout est parfait mais il y a des efforts qui sont faits... »

Deux membres du gouvernement étaient aux côtés du Chef de l'Etat à Genève. Parmi ceux-ci le ministre de la justice, Pius AGBETOMEY. Dans une interview accordée à notre envoyé spécial à Genève, Le garde des sceaux est revenu sur l'élection du Togo au Conseil des Droits de l'Homme ; il a également relevé les avancées notables du Togo en matière de droit de l'homme tout en reconnaissant que la démocratie et le respect des droits de la personne humaine demeurent une quête perpétuelle.

Le Libéral : Monsieur le Ministre bonjour, le Togo vient de faire son entrée solennelle au conseil des droits de l'homme tout s'est joué en janvier 2016, alors dites ce qui a milité en faveur de l'élection de votre pays au sein de cette importante institution des nations unies ?

Ministre AGBETOMEY : Ce qui a déterminé le conseil des nations à élire le Togo au conseil des droits de l'homme c'est les efforts que notre pays a pu fournir en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme. Nous savons tous très bien dans notre pays qu'il y a pas longtemps le bureau du HCDH a eu à fermer sa représentation. La raison est simple, il a été jugé que le Togo est parti d'une étape à une autre étape ce qui confirme ses efforts en matière des droits de l'homme. C'est vrai que c'est un processus on n'est pas encore au top niveau. Vous savez que bientôt nous allons passer à l'Examen Périodique Universel en novembre prochain, ce qui permettra encore au conseil des droits de l'homme de voir quel est le niveau d'avancement des efforts que le Togo ne cesse de fournir en matière des droits de l'homme.

Le Libéral : Parlant d'effort en matière des droits de l'homme, quels sont les éléments fondamentaux concrets qui ont pu militer en faveur du Togo ?

Ministre AGBETOMEY : Ces éléments sont de plusieurs ordres quand on parle de liberté en général, liberté d'expression de liberté d'association bref des libertés individuelles et collectives nous voyons qu'il y a des efforts qui ont été vraiment fournis. Nous savons aussi que le Togo a ratifié plusieurs instruments de défense et de promotions des droits humains. Le vote du nouveau code pénal en novembre passé a été salué par tous. Dans ce nouveau code pénal, il a été intégré au moins 38 normes internationales ce qui est très fondamental. Aujourd'hui la torture est un crime prévu et puni par



les dispositions pénales de notre pays. Nous voyons aussi qu'il n'y a pas longtemps, notre pays a procédé à l'adoption d'une loi qui crée une haute autorité de lutte contre la corruption voilà des efforts qui sont fournis. On peut évoquer aussi la redynamisation de la justice par le programme de modernisation de la justice. Nous ne disons pas que tout est parfait mais il y a des efforts qui sont faits pour permettre l'accès du citoyen du faible à la justice. Avec les efforts politiques le Togo a organisé des élections transparentes paisibles et sans violence saluées par toute la communauté internationale. Voilà tous ces efforts qui ont concouru à l'élection du Togo.

Le Libéral : Le bureau du HCDH a fermé, le ministère des droits de l'homme a disparu, le Togo engagé dans les droits de l'homme sans un ministère de tutelle est-ce un paradoxe ?

Ministre AGBETOMEY : Pas de paradoxe, quand vous parlez de la disparition du ministère des droits de l'homme ce n'est que artificiel puisqu'actuellement moi en tant que ministre de la justice, je suis également chargé des droits de l'homme c'est à ce titre que je suis ici (ndlr Genève). Si vous suivez bien l'actualité, il a été adopté un avant-projet de loi qui porte modification de la structure de la CNDH

et qui va passer bientôt à l'Assemblée Nationale c'est dire qu'en matière des droits de l'homme on est toujours présent. Le bureau du HCDH a été implanté pour un but la situation s'étant normalisée, il n'a plus d'existence viable il faudrait que le Togo continue à faire tous les efforts quotidiennement pour aspirer à la perfection je dis bien et je le redis la perfection n'est pas de ce monde c'est un combat de tous les jours. Cette disparition c'est de nom tout simplement les droits de l'homme existent toujours la preuve c'est que tous les agents qui travaillaient au ministère des droits de l'homme sont toujours là et sont sous notre direction.

Le Libéral : Vous l'avez dit les droits de l'homme c'est une quête perpétuelle quels sont les aspects sur lesquels le Togo doit faire des efforts ?

Ministre AGBETOMEY : Les efforts, je dirai c'est toujours dans tous les domaines. Au niveau de la nouvelle structure de la CNDH, il y a un mécanisme de prévention, de lutte contre la torture, contre les traitements inhumains dégradants etc...c'est une lutte qu'il faut faire dans ce domaine, par exemple lorsqu'il y a des faits qui sont constatés en matière pénale, que les procédures puisse bien suivre leur cheminement et tous ceux qui interviennent dans la confection de

cette procédure-là à savoir la police judiciaire la gendarmerie que tous ceux-là puisse être sensibilisés à la bonne manière de faire afin qu'à l'avenir nos actions soient exempt de critiques voilà un cadre bien précis il faudrait que tous ceux qui interviennent dans la conduites des procédures pénales soient bien outillés pour que quand la procédure arrivera sur le plan judiciaire devant les tribunaux, qu'on dise que voilà la procédure a été bien conduite donc voilà le respect de la loi le respect des normes procédurales voilà un aspect important. Je voudrais souligner un autre aspect, dans le code pénal où les journalistes ont crié par rapport à l'article 497 qui est dirigé contre eux. Quand nous parlons d'un état de droit c'est quoi ? Nous sommes soucieux du respect de la loi. Il faudrait que tous les individus sachant qu'ils ont des droits. Ils ont aussi des devoirs et celui qui est chargé d'appliquer la loi, il faut qu'il sache le faire sans distorsion. Donc si vous vous faites une action qui s'imbrique dans le cadres de l'application d'une telle disposition textuelle c'est ce qu'on va appliquer on ne va pas faire de distorsion voilà les efforts que nous devons faire chacun de nous à tous les niveaux

Le Libéral : Je vous remercie monsieur le ministre ■

Album photos de la visite de Faure Gnassingbé à Genève

